

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-03

Objet : Avenant au Contrat de Projets Etat Région 2007/2013.

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 1^{er} mars 2007, le Conseil Municipal avait approuvé le Contrat de Projets Etat Région 2007/2013 qui a été signé le 26 mars 2007 par l'ensemble des partenaires impliqués dans le financement et la réalisation d'opérations répondant aux orientations stratégiques définies autour de 3 axes d'interventions prioritaires :

- **la compétitivité économique et le développement durable**
- **la compétitivité et l'attractivité du territoire lorrain**
- **et la cohésion sociale et territoriale**

Ce contrat prévoyait aussi un dispositif de suivi et d'évaluation associé à une procédure de révision à mi-parcours destinée à adapter, à masse constante, les enveloppes financières à l'évolution des besoins et des opérations prêtes à être lancées d'ici 2013.

L'avenant rédigé par l'Etat et la Région Lorraine et qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal, formalise les propositions issues de la procédure de révision à mi-parcours en y intégrant les engagements financiers inscrits au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz et de son agglomération signé en juillet 2010.

Concrètement, la Ville de Metz et son agglomération sont concernées par les opérations inscrites dans les domaines suivants :

- **Enseignement supérieur et recherche :**

Dans le cadre du programme d'actions menées par l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques (ISEETECH), la création d'une Maison d'accueil internationale des chercheurs, destinée à renforcer l'attractivité du campus messin, est maintenue avec, au titre de participation de la Ville de Metz, l'apport de l'Hôtel Poncelet en cours de cession par le Ministère de la Défense.

D'autre part, la réalisation d'une étude destinée à dessiner et à conforter les contours du projet d'études vétérinaire sur le site de la BA 128 a été intégrée par l'avenant aux projets ISEETECH pour un montant de 200 000 € avec une participation de l'Etat (60 000 €) financée au titre du volet Métropolisation

- **Transport fluvial – plateforme multimodale :**

La 2^{ème} phase d'études inscrite initialement au CPER a permis de déterminer la localisation des 3 sites de la plateforme multimodale dont celui du Port de Metz qui sera dédié au traitement des flux de containers à l'échelle européenne.

L'avenant prévoit la réalisation d'une première tranche de travaux sur le port de Metz pour un montant total de 14.148.000 €. L'Etat participera à hauteur de 4 726 800 € (dont 3 400 000 € au titre du CRSD), la Ville de Metz et Metz Métropole à hauteur de 408 000 € chacune.

- **Equipements culturels et touristiques :**

Au titre du redéploiement des crédits initialement affectés à la Médiathèque Pompidou, et en complément à l'avenant au CPER, le Préfet a confirmé par courrier du 26 mai 2011 que « si le redéploiement des 6 M€ de la médiathèque ne se fera qu'à hauteur de 1,4 M€ au bénéfice de la médiathèque de la Patrotte, l'Etat soutiendra d'autres projets de Metz et Metz Métropole dans le domaine culturel ».

C'est ainsi que la construction de la Salle de Musique Actuelle et les travaux de réaménagement de l'Arsenal bénéficieront de financements de l'Etat (800 000 €) en 2012 au titre du volet Métropolisation auxquels s'ajouteront 200 000 € sur des crédits hors CPER. Pour Metz Métropole, les projets de rénovation de l'Opéra Théâtre de Metz et des Musées de la Cour d'Or seront financés par l'Etat à hauteur de 1 220 000 € dont 500 000 € dans le cadre du volet Métropolisation.

Enfin, au titre des actions du Sillon Lorrain, la Ville de Metz a d'ores et déjà présenté plusieurs projets (port de tourisme, études de la SMAC, Nuit Blanche 2010, études des berges de la Moselle, études des accès au port de Metz) qui ont fait l'objet de subventions accordées par l'Etat et la Région Lorraine dans le cadre du volet Métropolisation.

Même si ce projet d'avenant ne répond que partiellement aux attentes de la Municipalité, il permet d'acter des engagements de financement sur quelques projets significatifs de la Ville de Metz.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet d'avenant rédigé conjointement par l'Etat et la Région Lorraine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document, ci-annexé.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification,

VU la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 modifiée,

VU le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets de région et de département, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010,

VU la DCM du 3 mars 2007 approuvant le projet de CPER 2007/2013,

VU le Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 signé le 26 mars 2007,

CONSIDERANT que si le projet d'avenant au Contrat de Projet Etat Région 2007/2013 ne répond que partiellement aux attentes de la Ville de Metz, il permet d'acter des engagements de financement sur quelques projets significatifs pour la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant au Contrat de Projets Etat Région 2007/2013 rédigé conjointement par l'Etat et la Région Lorraine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document ci-annexé ainsi que tous autres documents contractuels à intervenir dans le cadre de sa mise en œuvre,
- **D'APPROUVER**, en vue de pouvoir solliciter les différentes subventions escomptées, le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, portant sur les travaux de construction de la SMAC à hauteur de 7 767 383, 32 € HT,
-
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions escomptées dans le cadre du Plan de Financement précité,

- DE RENVOYER à des délibérations spécifiques l'approbation et le financement des autres projets concernés,

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Dominique GROS
Maire de Metz

Service à l'origine de la DCM : Suivi contractualisation et prospective territoriale

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.4

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 13